

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 15 décembre 2020
19h00 salle de la Tourniole**

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Alexandre Adam, Richard Brusa, Maxime Mathis, Caroline Médigue, Valérie Faivre, Nicolas Jacquier, Tantely Brun, Jérôme Lamonica, Jean Camus, Delphine Vuillermoz, Chantal Perreaut

Absents excusés : Christine Petitjean
Arrivée de Christine Petitjean à 20h00

1. Validation du compte rendu de la séance du 3 novembre 2020.

Lecture du PV par Stéphane Lamberger, maire ; sans observation, le PV est validé.

2. Compte rendu des commissions communales et intercommunales :

- Commission AMI/urbanisme réunie le 10 décembre 2020 : mise en place d'une stratégie pour l'aménagement des Toupes. La zone est en AUT jusqu'à fin 2022, il faut modifier le PLU pour cette zone avant 2022 et définir un nouveau règlement. Identification des orientations pour valider un cahier des charges comme l'avait proposé le CAUE. Le travail se fera en partenariat avec la DDT. Le Conseil municipal valide les propositions d'orientations de la commission.
- Commission animation réunie le 27 novembre 2020 : présentation détaillée de la journée des jeunes du samedi 27/03/2021. L'organisation sera assurée par la mairie et le lycée agricole de Mancy, et mise en place d'une animation en soirée. La commission a proposé la modification du calendrier prévisionnel des animations. Le compte rendu fera le bilan des animations des 7 premiers mois de l'année. Il faut prévoir la transmission des dates retenues à la CCBHS afin de compiler avec leur propre date, et pouvoir communiquer très en amont. Concernant la mi-septembre, il faudrait trouver une association de Bletterans pour le repas du vendredi soir telle que l'ACBJ.
- Commission économie commerce réunie le 16 novembre 2020 : Valérie Faivre a dressé le bilan de la réunion. Un point de la crise sanitaire sur les commerces a été effectué, le bilan des différentes sollicitations d'activités commerciales (Brasserie Rouget de Lisle, Serres Rebouillat, boutique à l'essai, épicerie fine, implantation de la Savonnerie du JURA) et le dossier de licence IV pour Flo et Jérémy (Bureau de tabac).
- Commission bois : distribution de l'affouage le 19 novembre 2020 : 52 affouagistes cette année. Samedi 19/12, les élus se sont rendus dans les bois pour finaliser les protections de chênes installées par les employés communaux.
- Rencontre au cimetière : suite à cette rencontre sur place, il est prévu l'achat de matériel (tondeuse sur batterie) pour l'entretien des allées de cimetière et l'en herbage de certains carrés pour faire un essai.
- Projet préparation commission finances : Claude Pierrel demande aux élus de communiquer les investissements à prévoir (excepté ceux qui concernent AMI) avant le 5/01/2021.
- Site internet de la commune : Alexandre Adam présente le site, il sera important d'alimenter régulièrement le site qui doit être opérationnel dès la première semaine de janvier 2021.

3 - Compte rendu entretien du Maire avec Monsieur le Préfet

Le maire a reçu la visite du Préfet le 3 décembre 2020. Cette rencontre fait suite à une demande d'audience du Maire qui s'est finalement transformée à la demande du Préfet en une visite sur Bletterans. Il lui a présenté les différents projets en cours et à venir sur la commune (rue Louis XIV le Grand, place de la Mairie, place du Colombier, Pôle de santé, Espace de mémoire, boutique test, rénovation de commerces).

La réflexion de revitalisation du bourg Centre est engagée depuis 2017 avec les 4 grandes orientations (améliorer l'habitabilité du centre bourg, valoriser le patrimoine bâti et paysager, conforter et développer l'activité au centre bourg et créer une dynamique collective autour de la revitalisation). Il a été également question du processus de concertation mis en place dès le début.

Le Préfet a manifesté son grand intérêt pour les projets de Bletterans et il a confirmé son soutien pour le projet de la place du Colombier et ses abords avec une aide DETR.

Le déplacement du Préfet s'est terminé par la visite complémentaire des différents sites évoqués ci-dessus.

4 - Réorganisation temporaire des services communaux

Le Maire a organisé une réunion le 5 novembre 2020 afin de mettre en place la nouvelle organisation des services pendant l'absence de Frédéric Bouley.

Cécile Bugaud assurera l'intérim du secrétaire général, elle participera notamment aux bureaux et conseils municipaux.

Sarah Mazoyer pourra être sollicitée pour participer.

Le Maire informe les élus de la nouvelle organisation et des missions respectives des agents et des élus. Les décisions prises figurent dans le compte rendu d'un précédent bureau municipal.

Une réunion aura lieu avec le personnel à la rentrée 2021 selon les conditions sanitaires pour faire un point afin de proposer des réajustements.

5 - Recrutement ASVP et ouverture de poste

Il est important de procéder au recrutement d'un ASVP dans les meilleurs délais. Ses fonctions seront les suivantes :

- « Surveillance de la voie publique et respect des règles »,
- Assurer le marché quand le placier est en vacances ou absent.

Le maire a reçu pour l'instant 2 candidatures pour ce poste. D'autres arriveront peut-être encore. Dans l'idéal, il faudrait pouvoir mutualiser le poste avec d'autres collectivités mais le maire n'a pas eu de retour favorable.

Il y a lieu par conséquent de fermer le poste de l'ancien agent ASVP, et d'ouvrir le poste d'adjoint principal catégorie 2 - 2ème classe à raison de 10 à 15 h par semaine.

Le maire va exiger une certaine souplesse dans les horaires et l'obligation de présence sur le marché lorsque le placier sera absent.

Le nouveau contrat pourra démarrer dès le 15 janvier 2021 avec le candidat retenu.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le recrutement d'un ASVP à raison de 10 à 15 heures/semaine et l'ouverture du poste.

6 - Recrutement pour assurer l'intérim du Secrétaire Général, proposition Centre de Gestion du JURA

Le maire a pris contact avec le Centre de Gestion du JURA pour évoquer la situation et recruter une personne pour assurer l'intérim du secrétaire général. Il a aussi consulté plusieurs organismes tels que la CCBHS, l'AMJ, les mairies qui pourraient avoir connaissance de personnes intéressées pour ce poste temporaire.

Le Centre de Gestion propose de mettre en place un contrat de 2 ans dans le cadre d'un remplacement maladie et indique que l'absence est en général d'un an avec une reprise en temps partiel thérapeutique ce qui permet de reprendre progressivement en assurant un tuilage. Le profil recherché serait de catégorie A ou profil juridique.

Une annonce sera passée sur le site dédié du Centre de Gestion.

Le maire et Frédéric Bouley sont en phase avec la solution envisagée.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le recrutement d'une personne pour assurer l'intérim du secrétaire général dans les conditions proposées par la Maire.

7 - Accord prime CIA agents communaux

Depuis 3 ans, la commune a mis en place une prime dite CIA : les capacités professionnelles et le comportement font l'objet d'évaluation annuelle pour l'ensemble du personnel.

Cette prime annuelle tient compte de l'engagement et de la présence sur l'année écoulée.

Validation de principe à l'unanimité des voix.

Arrivée de Christine PETITJEAN à 20 h00

Alexandre Adam propose l'attribution de Blet'Cado aux employés et la distribution de paniers aux élus, vu que cette année la commune ne peut pas organiser d'arbre de Noël.

Jérôme LAMONICA évoque le fait qu'il n'a jamais rencontré les employés de la commune.

2 propositions sont faites à l'ensemble des conseillers municipaux :

- attribution d'un bon d'achat aux employés,
- organisation d'un repas ou autre.

Un débat s'instaure et à la majorité des voix, il est prévu ultérieurement un moment de partage salariés/élus courant 2021, le budget alloué pour cette « manifestation » sera doublé.

8 - Avancement de grade et prolongation contrat accueil

- Sur proposition du Centre de Gestion du Jura, après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire réunie le 09 décembre 2020 et sur avis favorable du maire, et pour promotion par avancement de grade, il est proposé au conseil municipal :

- de fermer le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe au 15 décembre 2020, emploi permanent à temps complet et de nommer Monsieur Aurélien BUELLET à ce grade au 15 décembre 2020,
- de fermer le poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe et de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe au 15 décembre 2020, emploi permanent à temps complet, et de nommer Madame Isabelle ROBERT à ce grade au 15 décembre 2020.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des voix de valider la suppression et la création des postes nécessaires à ces avancements de grade.

- Prolongation du contrat de Yolande CURCIO : le contrat de Yolande arrive à terme le 18/12/2020. Proposition de renouvellement pour 3 semaines pour se caler avec la CCBHS soit un contrat jusqu'au 11 janvier 2021 puis contrat à plus long terme sur 3 ans.

9 - Réflexion/Débat sur la vidéo protection

La commune a relevé de nombreuses dégradations pendant la phase de travaux rue Louis le Grand et place de la Mairie (sur le matériel de chantier entreposé parking de la Foule, place de la mairie)

Le maire explique qu'il craint aussi des dégradations sur le nouvel espace de mémoire ou sur le nouveau mobilier urbain installé place de la Mairie.

Il souhaiterait engager un débat sur la question de la vidéo protection et recueillir l'avis du conseil municipal concernant l'installation sur la commune d'un tel dispositif. Il est notamment possible de faire appel à un référent sureté de la gendarmerie afin d'établir un

diagnostic gratuit des besoins de la commune et afin qu'il nous éclaire sur l'intérêt, les effets de ces systèmes.

Le maire fait un tour de table pour connaître les avis de chacun :

Certains conseillers craignent une atteinte à la liberté, à la vie privée, s'interrogent sur l'effet dissuasif et que l'on ne s'attaque pas au vrai problème, d'autres indiquent que cela ne permet pas de résoudre tous les faits mais peut permettre d'éviter quelques dégradations et incivilités sur la commune. Certains pensent qu'il faut prévoir d'installer la vidéo protection dans des endroits stratégiques de la commune : place de la mairie, parc du lavoir, grande rue, espace de mémoire, plaine de jeu

De nombreuses questions sont posées sur l'enregistrement des images, la lecture, les accès, les dégradations des caméras, ...

Ces dispositifs pourraient permettre de réduire le coût des assurances et une telle installation de vidéo protection ne nuit pas à la liberté mais cela peut assurer la sécurité des personnes sur certains lieux. Il faut accepter d'y réfléchir.

Est ce que le conseil municipal est favorable au principe de la vidéo protection et d'étudier la faisabilité du projet?

Vote : pour : 11 contre : 3 abstention : 1

La commune va organiser une rencontre avec un référent sureté de la gendarmerie pour répondre à toutes ces questions et établir un diagnostic.

10 - Acquisition bâtiment dans le cadre du programme Bourg Centre

Le bâtiment au 9 rue Louis XIV le Grand a été visité par les élus du bureau municipal en début d'année 2020. C'est l'ancienne graineterie. Le local est à vendre à 130 000 € pour une surface d'environ 300 m2.

Horizon Immobilier a estimé le bien à 80 000 € à 90 000 €.

La commune peut demander des subventions sur ce projet :

- o 35 % DETR (ETAT) pour l'acquisition + réhabilitation
- o 25 % DST (Département) pour la réhabilitation

Dernièrement rencontre avec le propriétaire, l'Agence Immobilière en charge de la vente du local et les élus pour une proposition d'achat à 90 000 €. Cette proposition a été refusée par le propriétaire.

Le local est actuellement occupé par une association de sport qui est en location.

Il est important de faire réaliser une estimation de travaux de rénovation et vérifier les échéances du bail.

Le Maire précise qu'il faut favoriser le commerce, c'est un local très intéressant pour la commune qui pourrait installer une ou deux nouvelles activités sur l'entrée de Bletterans.

Richard Brusa évoque la vente de l'épicerie Lonjarret. Une personne est très intéressée et doit prochainement donner une réponse définitive sur l'issue du projet. Si l'intéressé n'achète pas, la commune se portera acquéreur.

Après maintes discussions, le conseil municipal propose l'achat à 108 000 € maximum intégrant la commission de l'agent immobilier et valide cette proposition à l'unanimité.

11 - Aménagement parvis vers Adlca/plan de financement

La commune a acquis le terrain qui longe le bâtiment Adlca rue Louis XIV le Grand, celui-ci sera aménagé en espace ouvert (démolition du muret qui longeait le terrain) avec coin lecture (cabane à livres et chaises longues) et coin détente (installation d'un grand banc).

Validation de principe à l'unanimité pour l'aménagement de cet espace et autorise le Maire à déposer des demandes de subventions DST et DETR.

12 - Commerces : proposition d'aides UCIA et subvention association

Cette période écoulée est marquée par de grosses difficultés pour les commerçants devant faire face à cette crise sanitaire. De nombreuses rencontres ont eu lieu avec l'UCIA, la CCBHS et les élus pour trouver des solutions.

La commune souhaite venir en aide à l'UCIA en l'accompagnant par une subvention aux associations. Il est proposé de fixer la subvention à 5000 € et de veiller à ce que les fonds soient utilisés pour permettre notamment d'assurer la continuité de l'activité de la salariée, de permettre le développement des chèques Cado, et des chèques solidaires et de financer la communication.

Il est important de mettre en place un réel programme d'action, une vraie stratégie de développement afin de pouvoir anticiper et ne pas apprendre au dernier moment les difficultés des commerces.

Cette année, le marché de Noël était très particulier avec l'interdiction de dégustation sur place, et de buvette selon les directives préfectorales. Moins d'exposants que les précédentes années, mais tout de même une belle fréquentation.

Validation des aides octroyées à l'Ucia, avec 3 absents.

13 - Acquisition de licences IV

Le maire explique que la commune a l'opportunité d'acquérir 2 licences IV.

Il y a lieu de demander une autorisation au Préfet du JURA afin qu'il se rapproche des 2 communes d'implantation des licences, et qu'il émette un avis.

Il est possible ensuite de louer une licence à des commerçants intéressés.

Certains élus s'interrogent sur l'opportunité de leur louer ? On peut les aider en augmentant le trafic dans leur boutique, et on soutient le commerce. Il est possible de mettre en place un bail de location à durée déterminée.

Les licences pourront servir lors de la création d'une brasserie ou restaurant dans l'actuel bâtiment occupé par la CCBHS ou sur d'autre zone.

Il est important pour 2021 de mettre en place une stratégie, un réel programme afin d'anticiper et ne plus subir les événements au compte-goutte. La commune apprend la fermeture de commerces quand il est trop tard. Il est important de trouver des solutions avant l'avis de fermeture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, autorise le maire à procéder après accord du Préfet, à l'acquisition des 2 licences IV : celle de Tonton Jack à 7 000 € et celle de Mme Sixdenier à 7 000 €.

14 - Projet de reprise serres Bouveret et projet d'extension Brasserie Rouget de L'Isle

En date du 7 octobre dernier, la commune a accepté le projet de reprise des serres Bouveret et l'acquisition de terrains supplémentaires proches des serres afin de mettre en place une zone de production horticole, de stockage et de pousses sous tunnel. Le conseil municipal a validé la vente de terrain pour un prix négocié de 10€ le m2.

En parallèle, le Maire et Valérie Faivre ont rencontré M. Mangin – Brasserie Rouget de Lisle qui souhaite transférer son atelier visite, et détacher les activités brasserie de la distillerie. M. Mangin est intéressé par la parcelle de terrain à côté des serres. Sur cette zone de terrain, il existe une source qui pourrait être utilisée par l'intéressé. Il est par conséquent nécessaire de faire mesurer le débit de la source et sa qualité.

Suite à une rencontre avec les services du Pays Lédonien, il s'avère qu'il n'y a pas lieu de réviser le PLU.

Le conseil municipal valide le projet de M. Mangin, et la vente d'une parcelle de terrain d'environ 2000 m2 mais au préalable la commune prendra l'attache de la DDSCPP pour une évaluation de la source d'eau.

Ces 2 projets permettent de mettre en valeur de nouvelles activités commerciales, et créer une nouvelle attractivité sur cette zone.

15 - Ositoit : proposition suite aux aléas

La commune a le projet de construction d'un hangar vers les ateliers municipaux avec un toit en panneau solaire. Le coût du bâtiment revenant à la commune s'élève à 50 000 €.

Les élus ont rencontré les services d'Enedis, et la société OSITOIT pour le raccordement du bâtiment au réseau électrique dont le coût s'élève à 20 189.69 € HT. Enedis proposait de prendre en charge une partie du raccordement à hauteur de 8000 €, et suite à de nombreuses négociations le reste à charge est divisé en 2 soit un montant pour la commune de 7313.81 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, accepte la proposition d'OSITOIT, et valide le lancement du projet.

Le maire explique que la CCBHS recherche un hangar pour stocker le matériel du SPANC, les véhicules et les matériels entreposés dans le local de Ruffey sur Seille (hangar qui doit être libéré).

Une rencontre est prévue avec la CCBHS pour réfléchir ensemble aux diverses solutions.

16 - Extension gendarmerie : présentation des entreprises retenues, plan de financement et planification

Le maire explique qu'une demande complémentaire était en cours concernant les caractéristiques des fondations par pieux et l'intégration à l'offre d'une certification G3 et G4. C'est l'offre de Tedoldi pour le lot gros œuvre qui est retenue pour un montant de 388 500 €. Cette offre est conforme à la demande, cette entreprise a proposé une remise de 10 000 €.

Par conséquent, considérant les résultats de la consultation lancée en procédure adaptée et le choix du pouvoir adjudicateur de retenir les entreprises, dont le détail figure ci-dessous, pour un montant total de 1 293 943.10 € HT soit 1 552 731,72 € TTC,

Lot n°1 - TERRASSEMENT VRD	CHAGNEUX TP	71 702,17 €
Lot n°2 - GROS OEUVRE	CONSTRUCTIONS TEDOLDI	388 500,00 €
Lot n°3 - SERRURERIE	DUCROT EURL	143 822,37 €
Lot n°4 - FACADES	CHARPENTE LALLEMAND	159 908,84 €
Lot n°5 - CHARPENTE BOIS - COUVERTURE BAC ACIER - ZINGUERIE	PERNIN René et Fils SA	26 677,62 €
Lot n°6 - ETANCHEITE	SECOBAT	39 991,33 €
Lot n°7 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	PAGET	66 511,62 €
Lot n°8 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	PAGET	76 432,66 €
Lot n°9 - CLOISONS - PEINTURE - PLAFOND	BONGLET SA	81 212,18 €
Lot n°10 - SOLS SOUPLES	PEROTTO	10 978,19 €
Lot n°11 - CHAPE - CARRELAGE - FAIENCE	SAS GRIDELLO	33 529,08 €
Lot n°12 - PLOMBERIE - SANITAIRE	LACLERGERIE SARL	25 766,75 €
Lot n°13 - ASCENSEUR	ORONA ACREM	20 850,00 €
Lot n°14 - CHAUFFAGE - VENTILATION	SAS DBM	61 507,62 €
Lot n°15 - ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	SOCHALEG SAS	86 552,67 €
TOTAL :		1 293 943.10 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix prend note du choix des entreprises retenues pour ces travaux et autorise le Président du SIDEC à passer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

Dépenses prévisionnelles

Coût des dépenses annexes 1 836 000 € TTC (TVA à 20%)

(travaux, études, honoraires MO, cabinet de contrôle, frais de branchements, assurances, frais de publicité, divers et imprévus)

Recettes prévisionnelles

Etat subvention spéciale gendarmerie 151 125 €

Etat – DETR 525 112 €

Total subventions : 676 237 €

Autofinancement 1 159 763 €

TOTAL des recettes 1 836 000 €

Le plan de financement est validé à l'unanimité avec un autofinancement de 1 159 763 € qui sera financé par les loyers des nouveaux appartements.

Le démarrage des travaux est prévu en février 2021.

17 - Commerce 24 rue Louis XIV le Grand – plan de financement définitif et demande de subvention

Dans le cadre de la revitalisation de Bletterans, la Commune souhaite contribuer à la mise en place d'une boutique « test » dans le cadre de l'opération « Et si ce commerce était le vôtre », permettant à des porteurs de projets de tester leurs commerces avant de s'installer plus durablement dans la commune. Les porteurs de projets occuperont la cellule de façon successive.

Pour cela, une réhabilitation d'une cellule commerciale appartenant à la Commune de Bletterans est nécessaire. Cette cellule est localisée au 24 rue Louis XIV le Grand à Bletterans. Les travaux portent sur la séparation de la cellule commerciale vis-à-vis de l'appartement situé à l'arrière, sur la modernisation et restructuration de la cellule commerciale et son arrière-boutique, et enfin sur sa mise en accessibilité depuis l'espace public.

Le Maire présente le plan de financement définitif : il regroupe l'ensemble des dépenses liées à l'opération éligibles aux crédits européens LEADER (étude de faisabilité, maîtrise d'œuvre et travaux) et non éligibles aux crédits européens LEADER (bureau de contrôle et CSPS).

Dépenses (HT)			Recettes		
Eligible LEADER	Etude de faisabilité	2 100,00 €	Communauté de Communes Bresse Haute Seille (Co-financement)	14 116,62 €	16,00%
	Maîtrise d'œuvre	9 228,09 €	LEADER	56 466,47 €	64,00 %
	Travaux	76 900,78 €	Commune de Bletterans (autofinancement)	17 645,78 €	20,00 %
	<i>Sous-total éligible</i>	<i>88 228,87 €</i>	<i>Sous-total éligible</i>	<i>88 228,87 €</i>	<i>100,00%</i>
Non éligible LEADER	Bureau de contrôle	2 080,00 €	Commune de Bletterans (autofinancement)	3 166,00 €	100,00%
	Travaux CSPS	1 086,00 €			
	<i>Sous-total non éligible</i>	<i>3 166,00 €</i>			
TOTAL	91 394,87 €	TOTAL	91 394,87 €	100,00%	

Le Conseil Municipal à l'unanimité des voix valide l'opération de réhabilitation d'une cellule commerciale destinée à accueillir une boutique permettant d'installer des commerces avec des périodes de « tests accompagnés » à Bletterans et valide le plan de financement définitif.

Il est à noter que l'autofinancement de la commune est de 17 645.78 € et de 14 116.62€ pour la CCBHS.

18 - Logement 24 rue Louis XIV le Grand – validation du programme et lancement maîtrise d'œuvre

Le CCAS de la Commune de Bletterans (avant la fusion de juillet 2020 avec la Commune) avait commandé à l'automne 2019 une étude de faisabilité pour la réhabilitation du logement situé à l'arrière de la boutique du 24, rue Louis XIV le Grand.

Le programme proposé à l'issue de l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet Cartallier Deseille architectures est le suivant : logement de type 4 d'une surface de 98 m², en duplex.

Au rez-de-chaussée se trouvera une entrée, la pièce à vivre ouverte sur la cuisine, un cellier, une salle de bain et WC, et une chambre. A l'étage se trouveront deux chambres et une seconde salle d'eau. Un vide sur le rez-de-chaussée permettra un apport de lumière.

Le montant des travaux estimé pour permettre la réalisation du programme aux normes BBC-rénovation est de 170 000 euros HT.

Suite au comité de suivi et programmation de la revitalisation du 16 novembre 2020, une somme de 70 000 euros (liée à l'enveloppe Régional de 750 000 euros d'aide pour la revitalisation) a été réaffectée à l'opération de réhabilitation d'un logement au 24, rue Louis XIV le Grand.

Aussi, afin de mettre en œuvre ce projet dans le calendrier du contrat de Revitalisation, il est nécessaire de commander un maître d'œuvre, un CSPS et un bureau de contrôle.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des voix, valide le programme de l'opération et décide de lancer les consultations nécessaires à la mise en œuvre de ladite opération.

19 - Programme de travaux place du Colombier :

- Validation convention maîtrise d'ouvrage Commune – Communauté de Communes :

La place du Colombier et la place de l'ancien château sont classées d'intérêt communautaire dans le tableau de classement (N° 401 et 405) des voies de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille.

Aussi, la compétence « création, aménagement et entretien voirie d'intérêt communautaire » de la Communauté de Communes s'applique sur ces deux sites, compétence traduite dans le règlement de voirie de la Communauté de Communes datant du 29/06/2017.

Considérant que l'opération de réaménagement de la place du Colombier et ses abords concerne ainsi deux maîtres d'ouvrages (la Communauté de Communes Bresse Haute Seille sur la voirie d'intérêt intercommunale et la Commune de Bletterans, sur le reste de l'opération) ;

Considérant qu'il est d'un intérêt commun de réaliser l'ensemble des travaux sous la conduite d'un seul maître d'ouvrage, afin de garantir la cohérence des interventions et l'optimisation des coûts et des calendriers;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, adopte l'opération de réaménagement de la place du Colombier et ses abords et autorise le Maire à signer la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.

- Validation du plan de financement et demande de DST, DETR et aides Région (HABAM 1/HABAM 2/AMI)

La Commune de Bletterans est engagée dans un programme de revitalisation. A la suite d'études spécifiques, un Contrat de Revitalisation a été signé le 30 janvier 2019 par la Commune de Bletterans, la Communauté de Communes Bresse Haute Seille et la Région Bourgogne Franche-Comté. Parmi les actions majeures de la revitalisation figure le réaménagement de la place du Colombier et ses abords.

Après une période de concertation et de conception, la Commune dispose à ce jour d'avant-projet définitif, dont les principes ont été validés lors du Conseil Municipal de décembre 2019.

Le Maire présente le projet au Conseil Municipal. Les travaux sont projetés en 5 phases majeures, et ce en raison d'une stratégie de travaux limitant la perte majeure de stationnement durant les travaux, de l'acquisition de fonciers nécessaires, des projets avoisinants cités précédemment, et de l'optimisation des financements partenariaux.

Les marchés de travaux s'organiseront ainsi en deux tranches : une tranche ferme sur les phases 1 à 4 et une tranche optionnelle sur la phase 5 (acquisition maison PERREAUT).

La présente délibération s'applique sur les phases 1 à 4, étant donné que la phase 5 sera lancée après acquisition et démolition de plusieurs fonciers et bâtiments.

Le plan de financement prévisionnel, pour les phases 1 à 4 s'établit de la manière suivante :

DEPENSES (HT)				RECETTES				
Ingénierie	MOE	Permis aménager	3 230,00 €	Etat	DETR/DSIL/FNADT - ingénierie	24 152,50 €	50,00%	
		Dossier loi sur l'eau	3 315,00 €	Commune	Autofinancement	24 152,50 €	50,00%	
	MOE réalisation	Tranche ferme	34 935,00 €					
	CSPS réalisation	Tranche ferme	5 335,00 €					
	Diag. Amiante/plomb		600,00 €					
	Diag. Arbres		890,00 €					
			Sous-total ingénierie	48 305,00 €			48 305,00 €	100,00%
Travaux	Phase 1		336 825,73 €	Etat	DETR/DSIL/FNADT	579 315,29 €	27,30%	
	Phase 2.1		245 261,89 €	Région	Phase 1 : Habitat & Aménagement	90 942,95 €	4,29%	
	Phase 2.2		350 346,90 €		Phase 2 : Habitat & Aménagement	66 220,71 €	3,12%	
	Phase 3		952 726,31 €		Phases 2.2/3/4 : Revitalisation	398 377,00 €	18,77%	
	Phase 4		237 006,75 €	Département	DST	350 157,65 €	16,50%	
				Commune	Autofinancement	637 153,98 €	30,02%	
			Sous-total Travaux	2 122 167,57 €			2 122 167,57 €	100,00%
		TOTAL HT	2 170 472,57 €			TOTAL	2 170 472,57 €	100,00%

Le Conseil Municipal à l'unanimité des voix approuve l'opération et le plan de financement. Il autorise M. le Maire à solliciter le financement auprès de l'Etat (DETR), du Département (DST), et de la Région Bourgogne Franche Comté (HABAM 1 et 2 et AMI) dans le cadre de ladite opération.

- Attribution du marché de MOE – partie suivi de travaux et OPC :

Dans le cadre de l'opération de réaménagement de la place du Colombier et ses abords, un marché public à procédure adaptée a été lancé le 10 novembre 2020, avec pour objet une mission de suivi de travaux et d'ordonnancement-pilotage-coordination dans le cadre du réaménagement de la place du Colombier et ses abords, à Bletterans.

Trois offres ont été reçues par la Commune :

Candidat n°1 : SAS Catherine BOUHAND # OPC

Candidat n°2 : JD BE SARL

Candidat n°3 : ABCD GEOMETRES EXPERTS ET INGENIERIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les analyses techniques et fait la lecture du rapport d'analyse des offres.

Après analyse des offres, il ressort que l'offre du candidat n°3 – ABCD GEOMETRES EXPERTS ET INGENIERIE – est l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix donne un avis favorable à l'attribution du marché sus-cité à ABCD GEOMETRES EXPERTS ET INGENIERIE pour la somme totale de 42 075,00 € HT (tranche ferme : 34 935,00 € HT et tranche optionnelle : 7 140,00 € HT). Il prend acte que, par délégation du Conseil Municipal au Maire par délibération du 26/05/2020 (en vertu des articles L2122-22 et 23 du CGCT), cette attribution définitive fera l'objet d'une décision du Maire.

- **Information – CSPS – phase réalisation :**

Il est obligatoire dans le cadre des travaux de la place du Colombier d'avoir recours à un bureau CSPS (Coordinateur en matière de Sécurité et Protection de la Santé) lorsque officient plusieurs entreprises sur un chantier.
C'est le bureau ACE BTP qui retenu, ce bureau avait déjà été attributaire de la phase conception.

Le Maire montre à l'assemblée le film réalisé par le bureau ABCD sur les projets de la place du Colombier.

20 - Reprise de concession cimetièrè

Dominique Méan informe les membres du conseil municipal que de nombreuses concessions dans le cimetière présentent un réel état d'abandon. Un travail de recensement des tombes a été effectué. Des plaques ont été posées sur chaque concession échue invitant les familles à donner en mairie toute précision.

31 concessions sont à reprendre.

Le conseil municipal autorise le maire à l'unanimité des voix à engager le lancement de la procédure de reprise des concessions dans le cimetière de Bletterans et adopte le principe de la réattribution des concessions arrivées à terme.

21 - Acquisition d'un Terminal de Paiement Electronique – TPE pour facturation exposant marché

La Trésorerie de Bletterans nous a informé de l'obligation à compter du 1er janvier 2022 de proposer aux usagers du marché une possibilité de payer par carte bancaire (sur place ou en ligne), car la collectivité, et notamment la régie encaisse plus de 5 000 euros/an. Pour cela la commune doit s'équiper d'un terminal mobile.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des voix l'acquisition d'un Terminal de Paiement Electronique.

22 - Communication : présentation et validation de la mascotte communale

Le maire présente la mascotte produite par Richard BRUSA et validée par la commission : un lion à 2 queues, emblème de la commune de Bletterans. Celle-ci pourra figurer sur nos différentes communications. Il sera décliné dans diverses positions et situations....

Le conseil municipal valide à l'unanimité des voix la nouvelle mascotte de la commune.

23 - Présentation de la situation budgétaire communale et perspectives

Le travail sur la situation budgétaire au 30 novembre 2020 de la commission finances notamment de messieurs Claude Pierrel, Jean Camus et Richard Brusa est présenté au conseil.

De gros projets à long terme sont prévus sur Bletterans : requalification de la rue Louis XIV le Grand et place de la mairie (travaux quasi achevés), aménagement de la place du Colombier et ses abords, l'extension de la gendarmerie,...

Ces investissements sont possibles par le maintien d'une bonne capacité d'autofinancement de la commune.

Le défi à relever pour 2021 sera de consolider la position commerciale et renforcer l'attractivité de la commune.

La collectivité aura recours à des prêts pour le financement des projets précités.

24 - Procès-verbal urbanisme

Le Maire a rendez-vous sur place le 17 décembre avec la Police de l'urbanisme pour l'installation d'un mobil home et des travaux illégaux sur le terrain de Mme BADET Cheyenne. Il rappelle que cette zone est non constructible.

25 - Point situation COVID 19

Concernant la situation préoccupante de la propagation du virus, le Préfet dans un mail du 14 décembre en appel à la vigilance. L'épidémie repart à la hausse, et cela est très préoccupant dans le département du JURA. La situation sanitaire exige que nous fassions preuve collectivement de responsabilité pour éviter le plus possible les flux, rassemblements et les concentrations de population.

Christine Petitjean propose d'imposer le masque dans toute la ville. Cette mesure est difficilement applicable en l'absence d'ASVP.

Il faudrait pour cela que le Préfet ordonne l'obligation du port du masque dans tout espace public.

26 - Déclaration d'intention d'aliéner

Terrain ZE 227 en Remassolle : le notaire n'a aucune nouvelle des acquéreurs. Le conseil décide de ne pas appliquer le droit de préemption urbain.

27 - Questions diverses

Le Maire remercie les élus pour leur engagement, et sans eux tous ces projets ne verraient pas le jour.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire remercie les conseillers pour leur présence et lève la séance.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 26 janvier 2021, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,

Dominique Méan,

Alexandre Adam,

Christine Petitjean,

Richard Brusa,

Maxime Mathis,

Caroline Médigue,

Valérie Faivre,

Nicolas Jacquier,

Tantely Brun,

Jérôme Lamonica,

Jean Camus,

Delphine Vuillermoz